

LES FRANÇAIS ET L'EUROPE SOUS DE GAULLE (1958-1969)

par Danielle BAHU-LEYSER

Vingt années se sont écoulées depuis que le général de Gaulle, refusant de recourir aux clauses de sauvegarde prévues par le Traité de Rome et que s'apprêtaient à demander les derniers gouvernements de la IVème République, décidait d'honorer, au nom de la France, l'échéance du 1er janvier 1959, date de la véritable entrée en vigueur du Marché commun.

En acceptant ce défi, le chef de l'Etat a la ferme intention de rendre notre pays suffisamment fort économiquement pour assumer les conséquences de ce choix et la conviction qu'étant au pouvoir, il saura bien empêcher toute forme d'aliénation de la souveraineté française. Ainsi s'engage, puis s'élabore une nouvelle phase de l'histoire du Vieux continent.

Comment l'opinion publique française réagit-elle à la construction de l'Europe au cours d'une décennie aussi importante que celle sous laquelle s'instaurent et prennent forme certes la Vème République. mais aussi la Communauté économique européenne ? De quelle manière la fascinante personnalité du général de Gaulle et ses conceptions européennes marquent-elles les Français de son temps ? Tenter de répondre à cette vaste question nous conduit à un tour d'horizon des diverses composantes de la collectivité nationale : gouvernants, gouvernés et forces intermédiaires, c'est-à-dire pour l'essentiel les formations politiques, les groupes socio-économiques et les mass médias.

L'EUROPE TELLE QUE LA VEUT LE GENERAL DE GAULLE

Le Chef de l'Etat s'attache à définir et le gouvernement à conduire une action européenne cohérente, tant sur le plan du Marché commun que de l'Europe politique. Cette action, qui doit tenir compte des réalités, s'insère dans une certaine conception des rapports internationaux, une certaine vision politique de l'Europe, fondées sur le respect de la souveraineté des Etats et leur coopération organisée.

La politique européenne de la Vème République au temps du général de Gaulle se concrétise essentiellement par l'élaboration de la politique agricole commune qui, dans l'esprit du chef de l'Etat, doit à la fois assurer à l'agriculture française les débouchés nécessaires à son plein essor et affranchir, à terme, la Communauté des Six de ses importations alimentaires, renforçant de ce fait son

.../..

indépendance économique et politique. Ainsi s'explique la fermeté des positions françaises lors des négociations agricoles de Bruxelles en janvier 1962, en décembre 1963 et, après l'ultimatum présidentiel d'octobre, en décembre 1964 pour faire adopter les règlements relatifs à l'unicité des marchés agricoles. Ainsi se justifie l'attitude inflexible de la France au soir du 30 juin 1965 et la crise communautaire qui en découle. Ainsi, enfin prend tout sens le rôle du gouvernement français dans la conclusion des accords du 11 mai et du 24 juillet 1966 qui parachèvent le gros oeuvre de l'édifice agricole communautaire.

Mais l'action européenne des premiers gouvernements de la Vème République ne se limite pas au Marché commun agricole. Pour que la Communauté économique européenne se réalise, il importe que la France accepte la première échéance communautaire du 1er janvier 1959, c'est-à-dire la réduction de 10% des tarifs douaniers entre les Six, avec ce qu'elle implique d'effort de redressement pour l'économie nationale. Or, non seulement le général de Gaulle relève le défi, mais c'est à l'initiative de la France que le second désarmement douanier intervient plus rapidement que prévu. D'autres anticipations suivent, auxquelles la France ne s'oppose pas, quand elle ne les suscite pas.

En outre, pour renforcer la cohésion et faciliter le fonctionnement des Communautés européennes, la ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville propose, de concert avec son homologue italien, M. Amintore Fanfani, la fusion des exécutifs de la CECA, de la CEE et de la CEEA¹, proposition qui sera adoptée le 2 mars 1965 par le Conseil des ministres des Six et que le Parlement français sera le premier à entériner, le 17 juin suivant.

Mais l'Europe économique n'est pas à l'abri de tentatives de démantèlement. C'est donc, en partie, pour éviter au Marché commun le risque de dilution dans une simple zone de libre-échange que le général de Gaulle repousse, à deux reprises, les demandes d'adhésion britannique à la CEE.

Par ailleurs, le général de Gaulle ne peut concevoir qu'une Communauté aussi puissante sur le plan économique - la deuxième au monde après les Etats-Unis - ne dispose pas d'un minimum d'unité politique. Aussi la France propose-t-elle, avec le plan Fouchet, d'instaurer entre les Six une coopération intergouvernementale pouvant déboucher plus tard sur une union politique. Mais ce plan échoue face à l'hostilité des représentants des gouvernements belge et hollandais, partisans de la supranationalité.

Inversement, l'opposition du général de Gaulle à cette forme d'unité politique le conduit à refuser la règle de la majorité au Conseil des ministres des Six, règle

.../..

¹ CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier ; CEE : Communauté économique européenne (dite Marché commun) ; CEEA : Communauté européenne de l'énergie atomique (dite Euratom).

normalement applicable dès le 1er janvier 1966. Telle est la raison profonde de la politique de la "chaise vide" menée par la France, à Bruxelles, à partir du 1er juillet 1965. Sans doute, l'attitude du général de Gaulle apporte-t-elle un certain soulagement aux gouvernements des cinq autres pays-membres du Marché commun, prisonniers de leurs propres contradictions : ne se proclament-ils pas officiellement favorables à l'intégration, tout en connaissant le refus de leurs opinions publiques de perdre leurs identités nationales² ? De ce fait, aucun de ces chefs de gouvernement ne peut, sans se déjuger devant ses partenaires européens, prendre le risque de s'opposer publiquement à l'application de la règle majoritaire dont chacun souhaiterait pourtant, dans son for intérieur, qu'elle en restât au niveau des principes.

L'EUROPE TELLE QU'EN DISCOURTENT LES PARTIS POLITIQUES, LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS ET LES JOURNAUX

Pour *les partis politiques*, défenseurs de l'Europe des doctrines, c'est-à-dire, en quelque sorte, de l'Europe verbale, l'accent est essentiellement mis sur l'Europe politique, à cette différence près que la démarche de la formation gaulliste tend, en fait à expliquer le concret, en l'occurrence l'action européenne du chef de l'Etat. Cette réserve liminaire établie, deux tendances essentielles s'affrontent : celle de la supranationalité, défendue par les centristes et la gauche radicale et socialiste, celle de l'Europe des Etat, chère aux fidèles du général de Gaulle.

Pour les partisans d'une Europe supranationale, il s'agit de réaliser graduellement une large fédération d'Etats par le renforcement et la fusion des organismes communautaires, l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel et l'institution progressive de votes à la majorité au sein du Conseil des ministres. La défense commune de cette entité serait assurée, dans le cadre du Pacte atlantique révisé, par une force nucléaire européenne intégrée, s'appuyant sur le potentiel atomique de la France et de la Grande-Bretagne.

L'Europe gaullienne, au contraire, entend instaurer une étroite coopération interétatique pouvant aboutir à une confédération. Sur le plan institutionnel, tous les pouvoirs seraient conférés au Conseil des ministres. Des organismes spécialisés dans les domaines de la défense, des affaires étrangères et de la culture en prépareraient les décisions et, au besoin, en suivraient l'exécution. Les compétences consultatives de l'Assemblée de Strasbourg seraient étendues en conséquence. Tel est d'ailleurs l'objet du plan Fouchet, proposé en octobre 1961, mais qui n'est pas accepté par nos partenaires européens.

Thème électoral, fût-il de faible portée sur les préoccupations des électeurs et,

.../..

² Cf. "La construction de l'Europe. L'opinion dans les six pays du Marché commun et en Grande-Bretagne", in *Sondages*, 1969, n° 4, pp. 17 à 19.

par-là même, dans la stratégie des partis politiques, l'Europe, pour être attractive, doit répondre à des aspirations généreuses et conduit à une terminologie vague, par exemple "l'Europe des peuples", utilisée d'un bout à l'autre de l'échiquier politique français.

Le thème européen apparaît beaucoup plus concret pour **les forces économiques**, directement confrontées aux problèmes matériels. à l'action pratique plutôt qu'à l'idéologie. Pour tous, agriculteurs, industriels, commerçants, artisans, il s'agit de s'adapter au processus communautaire tout en obtenant des garanties pour limiter les risques qu'il pourrait entraîner. Mais chaque groupe d'intérêt économique met l'accent sur les objectifs qui lui sont propres.

Ainsi, pour les agriculteurs, l'Europe verte constitue une possibilité à la fois d'écouler leurs excédents et d'obtenir la parité avec les autres groupes économiques. Mais le secteur agricole présente des disparités internes que la construction européenne accentue et dont se ressent la paysannerie. Le Marche commun, en effet, source de satisfaction pour les céréaliers mais d'inquiétude pour les éleveurs ou les viticulteurs, est aussi ressenti différemment selon les régions. Il s'avère, en particulier, mieux accepté dans les régions proches des autres pays-membres de la CEE que dans les régions excentrées.

Les industriels et les commerçants envisagent l'Europe des échanges comme la chance de leurs entreprises, sous réserve que certaines conditions soient remplies. Il s'agit, d'une part, d'obtenir du gouvernement français, après l'assainissement de l'économie nationale, l'harmonisation des législations fiscales et sociales des Six, la protection par le tarif extérieur commun vis-à-vis des pays-tiers - en particulier des Etats-Unis, avec lesquels il convient de négocier, secteur par secteur, le désarmement douanier de l'Europe - enfin, la consolidation de l'Europe à Six, avant l'ouverture des portes du Marché commun à de nouveaux partenaires, tels l'Angleterre ou les pays scandinaves D'autre part, il importe que les entreprises acquièrent une dimension européenne en concentrant leurs activités par des regroupements, des accords, des associations ou des fusions, mais également en s'implantant chez nos partenaires européens.

Cependant, le développement économique propre à chaque région influence le jugement des chefs d'entreprises français sur la CEE. Facteur de rénovation de l'économie locale ou d'extension à de nouveaux marchés dans le cas de régions moyennement ou très industrialisées, celle-ci est parfois perçue comme un élément perturbateur dans les régions plus défavorisées.

A l'inverse du monde agricole et du patronat, défenseurs de l'Europe économique, **les syndicats de salariés** s'attachent essentiellement à promouvoir une Europe sociale, afin que la CEE contribue au mieux-être des ressortissants de chaque pays-membre. Ils cherchent donc à obtenir, pour les travailleurs, une

.../..

répartition équitable de la croissance européenne, notamment par un contrôle très strict des sociétés multinationales, la définition de conventions collectives européennes et une planification à l'échelle des Six entraînant la participation accrue des travailleurs aux instances communautaires.

Tandis que les forces politiques, économiques et sociales définissent et tentent de faire aboutir leurs options respectives, l'Europe revêt diverses apparences dans le kaléidoscope de *la presse*.

Effectivement, la presse quotidienne de la capitale, pluraliste, défend, dans la plupart des cas, les idées supranationales plus qu'elle ne soutient la politique européenne du général de Gaulle. Au contraire, les quotidiens de province sont tenus, du fait de leur situation de quasi monopole, à une certaine prudence qui les contraint, en dépit des tendances intégrationnistes de certains d'entre eux, à ne pas critiquer trop ouvertement l'action du chef de l'Etat. Quant aux hebdomadaires d'opinion, ils comptent parmi les opposants les plus acharnés à la diplomatie européenne de l'Elysée.

Pour *l'homme de la rue*, enfin, l'unification de l'Europe apparaît comme une notion à la fois abstraite et tangible. Abstraite, parce qu'elle représente un idéal de paix, de rapprochement entre les peuples et que l'union politique n'est pas envisagée avant plusieurs décennies. Tangible, parce que le Marché commun, facteur d'essor de l'économie nationale, peut contribuer à l'amélioration future du bien-être individuel. Aussi, bénéficiant d'une large audience dans le public qui en connaît peu ou prou les rouages, la CEE est, dans son principe, généralement bien acceptée par les Français, sous réserve qu'elle ne perturbe pas leurs habitudes et ne les amène pas à consentir quelque effort supplémentaire.

L'approbation des Français à l'égard des efforts entrepris pour l'unification de l'Europe se révèle d'ailleurs beaucoup plus forte sous la Vème République que sous la IVème. En effet, la moyenne nationale qui s'élevait à 56,7% en 1947 et 1957 passe à 74,5% pour la période 1962-1967³. Cet écart s'explique, à notre avis, par la différence de contextes entre ces deux époques. La IVème République, c'est l'Europe qui se cherche, avec ce que cela comporte de tâtonnements et d'erreurs, donc d'échecs comme celui de la CED⁴, une Europe qui, passé l'attrait de la nouveauté avec la CECA, s'avère peu attractive pour le grand public. La Vème République, c'est au contraire l'Europe qui se réalise et par laquelle l'opinion se sent davantage concernée, le général de Gaulle la préparant et l'informant de son action européenne ; c'est également - et cela est essentiel - une confiance nouvelle dans la capacité de l'Etat à défendre les intérêts de la France et des Français.

Cette attitude de l'opinion publique, expliquerait donc, en partie, son désintérêt

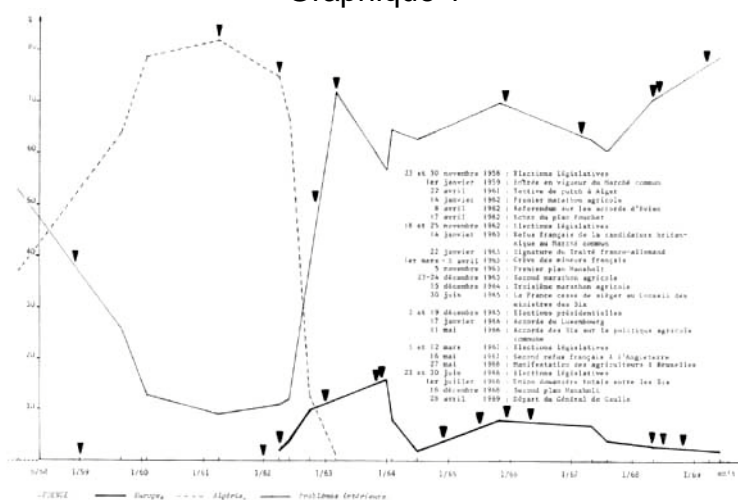
.../..

³ "L'opinion française et l'union de l'Europe, 1947-1972", in *Sondages*, 1972, n° 1-2, p. 15.

⁴ Communauté européenne de défense.

relatif pour les questions européennes (graphique 1). Puisque le chef de l'Etat a fait la preuve de sa volonté de faire l'Europe, les Français s'en remettent à lui dans un domaine dont ils comprennent mal les mécanismes et ne perçoivent pas toujours les retombées directes ou indirectes sur leur vie quotidienne.

Graphique 1



DIVERSITE DES DISCOURS SUR L'EUROPE OPPOSES A LA VOLONTE DU GENERAL DE GAULLE

S'il existe autant de conceptions de l'Europe que de strates dans l'opinion française, ces différentes conceptions s'imbriquent très souvent.

En effet, plusieurs formations politiques incluent dans leurs programmes des propositions concernant l'Europe économique et l'Europe sociale. Ainsi le Centre Démocrate, la FGDS⁵, le PSU⁶ et les Républicains Indépendants se montrent très attachés à la mise en circulation d'une monnaie européenne, tandis que les gaullistes restent partisans de la primauté de l'étalon-or dans les échanges européens et mondiaux. En outre, l'harmonisation des charges fiscales entre les Six, cheval de bataille du patronat et du groupe des industries privées au Conseil économique et social, constitue également l'un des leitmotifs des radicaux dès 1959, de la SFIO⁶ à partir de son congrès national de mars 1961 et des Républicains indépendants - avec la formule "égalité des charges donc égalité des chances" - dès septembre 1966. En outre, le principe du droit européen des sociétés, préoccupation du Conseil économique et social et du CNPF⁷, est repris dès 1966, dans les suggestions des Républicains indépendants.

.../..

⁵ FGDS : Fédération de la gauche démocrate et socialiste ; PSU : Parti socialiste unifié.

⁶ Section française de l'internationale socialiste.

⁷ Conseil national du patronat français.

Par ailleurs, la planification économique est prônée par certains partis d'opposition, sous la forme d'une planification progressive des divers secteurs de l'économie pour le PSU ou de la programmation économique défendue par la FGDS et le Centre démocrate ; elle constitue également l'un des thèmes majeurs du club Jean Moulin et de Citoyens 60. Enfin, l'Europe des cartels, dont le Conseil économique et social souligne les dangers, est dénoncée par les forces politiques de gauche - PCF⁸, PSU, SFIO puis FGDS - qui lui opposent généralement l'Europe des travailleurs. Cette lutte contre les monopoles se prolonge le plus souvent par une critique de la technocratie des organismes communautaires, critique à laquelle se joignent les gaullistes et les centristes.

Tout comme ils s'intéressent à l'Europe économique, les partis politiques s'intéressent aussi à l'Europe sociale. En ce sens, l'harmonisation des législations sociales, complément indispensable d'une harmonisation intracommunautaire des charges fiscales, revient assez fréquemment dans les programmes des partis politiques de gauche, par exemple du parti radical au mois d'octobre 1960 ou de la SFIO à partir de 1961. De plus, le PSU, le parti communiste et, plus tard, la FGDS réclament la participation sans exclusive des travailleurs aux instances communautaires. Le PSU se révèle, dans ce domaine, le parti politique le plus exigeant, en demandant que soit conféré aux syndicats un pouvoir décisionnel au sein de ces instances.

Parallèlement, les forces économiques prennent position sur l'Europe politique et sociale. En effet, quelques mois après la rupture de juin 1965 et à deux mois de l'élection présidentielle, le CNJA⁹ pense tirer les enseignements politiques de la crise communautaire en proposant l'institution d'un gouvernement supranational et l'élection directe d'une assemblée européenne.

De leur côté, dès 1960, les PME n'excluent pas l'existence d'un pouvoir politique supranational, dans la mesure où il faciliterait l'harmonisation des législations entre les Six, et confirment cette orientation à partir de 1964, en estimant que seule une autorité politique européenne commune serait susceptible de réaliser, de pair avec le désarmement douanier, l'harmonisation des législations fiscales, sociales et économiques des entreprises des Six. Cette position s'avère d'ailleurs diamétralement opposée à celle du CNPF, partisan d'une intégration progressive des économies des Six, mais non de leur intégration politique. Pourtant, à partir de 1967, le CNPF semble évoluer dans son jugement, considérant alors qu'une Europe supranationale rendrait possible une collaboration effective entre les sociétés industrielles des Six.

Pour leur part enfin, les syndicats de salariés ne se cantonnent pas dans la seule défense de l'Europe sociale mais définissent, chacun en ce qui le concerne,

.../..

⁸ Parti communiste français.

⁹ Centre national des jeunes agriculteurs.

une certaine conception de l'Europe économique et de l'Europe politique. C'est ainsi que la CFDT¹⁰ préconise une planification européenne démocratique "qui permettrait aux travailleurs de définir et de contrôler la mise en oeuvre des objectifs économiques". FO et la CGC, en défendant l'une la planification souple, l'autre l'économie concertée, limitent le rôle des travailleurs à la seule définition des objectifs économiques. Enfin, l'ensemble des organisations syndicales de salariés lutte contre la prolifération, au sein de la CEE, des sociétés multinationales.

Concernant l'Europe politique, la CFDT préconise le transfert des souverainetés nationales au plan communautaire. La confédération Force ouvrière se montre plus précise dans son programme d'Europe supranationale, dotée d'un gouvernement responsable devant un Parlement élu au suffrage universel, tandis que la CGT¹¹ combat toute forme d'aliénation de notre souveraineté nationale. De son côté, la CGC refuse aussi bien l'Europe fédérale que l'Europe des Etats, dans la mesure où ces deux formules sous-tendent l'indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis, indépendance que les cadres n'envisagent qu'à partir de 1969.

Quant à l'intérêt du Conseil économique et social pour l'Europe politique, il n'apparaît que dans un seul de ses avis, en date du 8 février 1961, relatif aux problèmes posés par la réforme du Traité de Paris. Cet avis préconise, en effet, d'étendre l'unification économique au domaine politique en instituant un gouvernement supranational et une assemblée européenne élue au suffrage universel.

Entre les différentes formes politique, économique et sociale de l'Europe existe donc un certain nombre d'interconnexions et cela tient essentiellement à trois raisons. D'une part, il est difficile d'envisager une Europe politique qui ne s'appuie pas sur une Europe économique. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'un des objectifs du Traité de Rome, énoncé dès son préambule, tend au mieux-être des ressortissants des pays signataires : pour répondre à cette orientation, l'Europe économique doit se prolonger par une Europe sociale. En troisième lieu, certains groupes d'influence, tout en essayant de faire aboutir, par eux-mêmes, leurs revendications auprès des pouvoirs publics ou des instances communautaires, tentent d'y associer d'autres groupes.

Ainsi, c'est pour répondre à la demande des organisations agricoles que les députés décident de déposer une motion de censure le 5 mai 1960 et protestent contre le refus du gouvernement de convoquer le Parlement en session extraordinaire pour discuter des problèmes agricoles. La pression des organisations paysannes est également à l'origine du dépôt, le 23 octobre 1964, par les parlementaires de l'opposition, d'une motion de censure contre la politique agricole

.../..

¹⁰ CFDT : Confédération française démocratique du travail ; FO : Force ouvrière ; CGC : confédération générale des cadres.

¹¹ Confédération générale du travail.

du gouvernement. Enfin, lors de la crise de juin 1965, les agriculteurs demandent aux parlementaires de mettre en cause la responsabilité gouvernementale par le biais d'une motion de censure.

D'autre part, à la veille des élections législatives de novembre 1962, la CGC intervient auprès des candidats à la députation pour qu'ils reprennent à leur compte le thème de l'économie concertée. De son côté, mettant à profit les élections législatives de 1967, la CFDT propose aux futurs députés de promouvoir ses principales revendications en matière européenne : l'élargissement de la CEE à tous les pays démocratiques, la recherche de structures politiques adéquates, la planification démocratique de l'économie européenne, le renforcement du contrôle notamment syndical de cette planification, enfin une véritable coopération de l'Europe et des pays en voie de développement.

De la même manière, le mouvement européen intervient régulièrement, lors des élections législatives, auprès des candidats pour leur proposer d'inclure dans leurs programmes la défense de l'Europe supranationale et accorde son patronage aux candidats favorables à cette option.

Dernier exemple d'action concertée ponctuelle : la création, en décembre 1965, à l'initiative de la CGPME¹², d'un front commun des organisations professionnelles pour la construction européenne dans le cadre du Traité de Rome, réunissant le Comité national de liaison et d'action des classes moyennes, la CGC, la Confédération nationale de l'artisanat et des métiers, la CNMCCA, la FNSEA et l'Union nationale des professions libérales.

D'autres formes de rapprochement plus durables s'établissent entre les différents groupes d'influence, tel le groupe de recherches ouvrier-paysan créé en 1962 entre la CFTC¹³ et le CNJA et existant encore en 1969. Mais le cas le plus significatif reste le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet, au sein duquel se retrouvent régulièrement les responsables des milieux politiques et syndicaux européens décidés à faire passer dans les faits l'intégration de l'Europe.

Enfin, les mass médias, en se faisant l'écho des manifestations officielles de l'opinion éclairée ou des prises de position individuelles de ses responsables, apparaissent comme un centre de confluence ou de confrontation de ces différentes actions européennes.

.../..

¹² CGPME : Confédération générale des petites entreprises ; CNMCCA : Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.

¹³ Confédération française des travailleurs chrétiens.

IMPORTANCE COMPAREE DE L'EUROPE DANS LES PREOCCUPATIONS DE L'OPINION ET DANS LES DESSEINS GAULLIENS

En dépit des apparences, l'Europe reste une préoccupation mineure dans l'esprit de la collectivité nationale, qu'il s'agisse des partis politiques, des groupes d'influence - excepté les mouvements européens et les organisations professionnelles agricoles - ou du simple citoyen. Il est, à cet égard, intéressant de constater que les motivations de votes des Français corroborent leurs réponses aux sondages d'opinion.

Certes, une différence notable existe généralement entre le citoyen répondant à un sondage et le citoyen votant. L'opinion du premier est concédée gratuitement, sans prise sur la réalité. Au contraire, le bulletin de vote du second est destiné à influencer le cours des événements et son choix découle d'une décision réfléchie. Or, aux élections présidentielles de décembre 1965 et aux élections législatives de mars 1967, les pourcentages de nos concitoyens qui se déterminent en fonction des programmes européens des candidats correspondent, sensiblement, aux proportions respectives de citoyens, qui, vers les mêmes époques, considèrent la construction de l'Europe comme le problème prioritaire pour la France. Mais, en 1965, ce pourcentage - un électeur sur dix - suffit à mettre le général de Gaulle en ballottage et le conduit, entre les deux tours de scrutin, à expliquer aux Français, en quoi l'intransigeance dont il fait preuve constitue le seul moyen de poursuivre de façon réaliste la construction européenne. De la même manière, le faible taux de Français qui se préoccupent de l'Europe durant la campagne législative de 1967 - 5% en octobre 1966 - explique en grande partie la défaite du Centre démocrate, malgré la tonalité européenne donnée à cette campagne.

Conséquence ou explication partielle du relatif désintérêt du public pour les questions communautaires, l'Europe ne fait la une de la presse qu'au moment de la conclusion d'accords importants ou de crises tandis que, éteints les feux de l'actualité, l'Europe retombe dans la semi-léthargie où la maintiennent les mass médias. Rarement d'ailleurs, l'événement européen est mis à la portée du lecteur par des explications simples, des informations et des rétrospectives concernant, selon le cas, le fonctionnement des Communautés ou les mécanismes de la politique agricole commune.

Pas plus que dans les mass médias ou dans l'opinion publique, l'Europe n'occupe, en elle-même, une place importante dans la stratégie des états-majors politiques qui semblent surtout l'utiliser à des fins de politique intérieure.

L'Europe fournit effectivement un bon alibi aux ministres MRP¹⁴ pour quitter, au lendemain de la conférence présidentielle du 15 mai 1962, un gouvernement qui, les accords d'Evian conclus, va devoir résoudre le difficile problème de l'exode des

.../..

¹⁴ Mouvement des républicains populaires.

Français d'Algérie et parer à un réveil probable de la préoccupation de l'opinion publique pour les problèmes économiques et sociaux dont elle s'était provisoirement détournée.

L'évolution européenne de la gauche s'inscrit également dans un contexte précis de politique intérieure : le rapprochement amorcé, dès 1962, entre socialistes et communistes et qui se concrétise par un accord électoral, signé en décembre 1966, entre le PCF et la FGDS et leur plate-forme de gouvernement de février 1968. De plus, en 1964, certains responsables de la SFIO n'hésitent pas à sacrifier la candidature européenne de Gaston Defferre à l'Élysée au rapprochement en cours avec le parti communiste. A l'échec de cette candidature participe d'ailleurs une fraction du très européen Mouvement des républicains populaires.

D'autre part, la similitude des options européennes de François Mitterrand et de Jean Lecanuet, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1965, n'empêche pas ce dernier - qui se refuse sans doute à appeler à voter pour un candidat soutenu, dès le premier tour, par le parti communiste - d'adopter, après son élimination au soir du 5 décembre, une position ambiguë. Car, tout en demandant à ses électeurs de ne pas voter pour le général de Gaulle, il n'en désigne pas pour autant le député de la Nièvre à leurs suffrages et n'indique pas en quel sens lui-même votera.

Et si, fait nouveau, lors des élections législatives de 1967, le thème européen apparaît, dans les professions de foi de la plupart des candidats du Centre démocrate et de la FGDS, indissociable de la notion d'indépendance nationale, c'est à notre avis pour des raisons tactiques. L'élection présidentielle de 1965 n'a-t-elle pas montré qu'avec le général de Gaulle, les Français veulent l'Europe, sans pour autant perdre leur identité nationale ?

Il n'est pas jusqu'aux Républicains indépendants qui ne se détournent, en 1969, de la voie confédérale qu'ils avaient choisie trois ans plus tôt, pour adhérer au Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, se démarquant ainsi de leurs alliés de la majorité et préparant l'après-gaullisme.

Au Palais-Bourbon, enfin, la politique intérieure conditionne à tel point les actes de l'opposition qu'elle fait échouer plusieurs motions de censure dirigées contre la politique européenne du général de Gaulle. C'est bien, en effet, pour éviter des élections législatives anticipées, avant d'avoir consolidé leur regroupement, que socialistes, radicaux et centristes - soutenus pourtant par les communistes - font volontairement échouer les trois motions de censure du dernier trimestre de 1960 et celle de juillet 1962, portant toutes sur la force nationale de dissuasion.

Comme les formations politiques, certains groupes d'influence prennent position en matière de politique intérieure, par le biais de l'Europe. Ainsi la CFDT, à

.../..

l'issue de son 33ème congrès réuni à un mois du premier tour des élections présidentielles de 1965, invite ses adhérents à ne pas reconduire le général de Gaulle aux affaires, sans toutefois se déterminer clairement en faveur de François Mitterrand ou de Jean Lecanuet. De la même manière, les organisations représentatives du monde agricole incitent leurs adhérents à ne pas approuver une politique agricole contraire à leurs intérêts et, en ce sens, à voter contre le général de Gaulle, le 5 décembre 1965. Enfin, Jean Monnet, tout en se félicitant des déclarations européennes de François Mitterrand, apporte, au premier tour des élections présidentielles, son soutien à Jean Lecanuet et indique, le 16 décembre, qu'il votera pour François Mitterrand.

Phénomène secondaire pour les groupes d'influence et l'opinion publique, élément de stratégie intérieure pour les partis politiques et certains groupes d'influence, l'Europe, parce qu'elle constitue pour le général de Gaulle un rouage essentiel de sa politique extérieure, dont on sait quelle primauté il lui accorde, occupe au contraire l'un des premiers rangs dans la "hiérarchie de ses desseins"¹⁵.

Et il n'hésite pas, pour la préserver des graves dangers qu'aurait provoqués l'application de la règle majoritaire au Conseil des ministres des Six, à courir le risque de mécontenter près de quatre millions d'agriculteurs six mois avant la première élection présidentielle au suffrage universel.

LES CRITIQUES N'ENTAMENT PAS LE SOUTIEN DU PEUPLE FRANÇAIS A LA POLITIQUE EUROPEENNE DU GENERAL DE GAULLE

Mais le principal enseignement d'une analyse du comportement de l'opinion française face à l'Europe entre 1958 et 1969 réside dans le décalage qui existe entre, d'une part, les critiques formulées par les partis politiques, les groupes d'influence et la presse à l'encontre de la politique européenne du général de Gaulle, d'autre part la confiance globale que le peuple français témoigne au chef de l'Etat dont il sent les orientations européennes en conformité avec les intérêts de notre pays.

Comment expliquer ce décalage ? Il provient, à notre avis, d'une raison essentielle : l'absence de cohésion des partisans de la supranationalité.

Car, face aux gaullistes, seuls défenseurs de la coopération organisée des Etats, les centristes, les radicaux et les socialistes ne réussissent pas à coordonner leurs efforts, malgré une tentative de médiation des clubs politiques en ce domaine, lors de la candidature Defferre à l'Elysée en 1964, avec le programme "Horizon 80". Aussi, les forces politiques ne présentent-elles pas aux Français une vision commune de l'Europe. *A fortiori*, l'abondance de solutions proposées rebute-t-elle

.../..

¹⁵ François Goguel, in *Les Français et de Gaulle*, Paris, Plon, 1971, postface, p. 133.

sans doute nos concitoyens, pour lesquels d'ailleurs les questions européennes ne constituent pas une préoccupation primordiale.

Le schéma gaullien, au contraire, s'adresse à leur bon sens et à le mérite de la clarté. À l'Europe des mots, le général de Gaulle oppose l'Europe des faits, redonnant à la France, par des institutions solides et une économie assainie, les moyens de respecter ses engagements communautaires et d'affronter la compétition européenne. En même temps, il fait entrer, par la grande porte, notre agriculture dans le Marché commun.

Du même coup, il répond à l'attente des responsables de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, concernés au premier chef par l'édification de l'Europe des échanges. Cet espoir chancelle pourtant en 1965, faute pour ces responsables d'avoir compris que loin de compromettre cette construction, le blocage par le chef de l'Etat du fonctionnement des institutions du Marché commun tend, en réalité, à préserver l'avenir de celui-ci.

À l'instar des partis politiques, c'est en ordre dispersé que les centrales ouvrières affrontent les problèmes communautaires. Leurs objectifs sont pourtant assez proches. Mais là encore, l'absence d'unité s'avère préjudiciable à leur crédibilité aussi bien auprès du public que des centres de décision nationaux et communautaires.

À cette dispersion des "européens" fait écho celle de la presse qui, si elle se rallie dans l'ensemble à la cause supranationale, ne semble s'intéresser à l'Europe qu'au moment d'épisodes importants, délaissant, à quelques exceptions près, non seulement l'information de base, mais aussi l'actualité moins spectaculaire et pourtant essentielle de la vie communautaire.

L'éclipse des intermédiaires traditionnels dans l'opinion peut donc s'expliquer, dans une large mesure, par leur difficulté à présenter un front européen uni et à définir une conception commune de l'Europe. Dans le même temps, le chef de l'Etat explique patiemment à la France profonde le pourquoi et le comment de son action européenne.

Parfois, le général de Gaulle ne craint pas de prendre des décisions allant à contre-courant de l'opinion alors exprimée par les Français comme, par exemple, le double refus à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun ou le retrait des forces françaises de l'OTAN. Puis, par une lente et patiente information directe - conférences de presse, discours en province - il amène les Français de tous bords socio-professionnels et politiques, jeunes et moins jeunes, à ses vues. Car il entend canaliser progressivement les aspirations confuses de la collectivité nationale vers sa propre vision et sa volonté politique, pour assurer à son action la pérennité que seule peut lui conférer l'adhésion populaire.

.../..

Mais ces données ne permettent pas, à elles seules, de comprendre le vaste ralliement des Français de tous horizons politiques ou socio-professionnels et de tous âges à la politique européenne du général de Gaulle. Il faut également tenir compte de l'ascendant considérable exercé par "l'homme du 18 juin" sur nos concitoyens, qui lui sont attachés par d'indéfinissables liens sentimentaux et ont conscience qu'il agit pour le bien de la France.

D'ailleurs, la personnalité de Charles de Gaulle marque d'une telle empreinte l'esprit de nos concitoyens que le comportement de ces derniers, vis-à-vis de la construction de l'Europe, est conditionné, de 1958 à 1969, par les conceptions en la matière du "plus illustre des Français" : une Europe large, indépendante, de type confédéral et appelée à constituer, pour les générations à venir, un grand facteur de paix, de progrès et d'espérance.

Danielle BAHU-LEYSER